

décembre 1974 et 385, du 30 janvier 1976) résolutions qui exhortent le gouvernement de l'Afrique du Sud à accepter une solution s'inspirant des termes énoncés dans le dispositif de ces textes. Cette position s'inscrit dans la ligne d'action que le Canada a toujours suivie, souhaitant voir les Nations Unies jouer un rôle de premier plan dans les affaires internationales et voulant en faire un centre de coordination des activités des divers pays du monde.

Pour ce qui est des discussions constitutionnelles qui se poursuivent actuellement à Windhoek, notons qu'elles sont menées avec la participation de représentants de divers groupes ethniques de Namibie. Cependant, rien n'a été prévu pour y assurer la présence de l'ensemble des représentants politiques de ce pays et, notamment d'Africains plus instruits et manifestant une conscience politique plus aiguë, tels les membres de la SWAPO organisation qui, à notre avis, jouit d'un soutien populaire évident. Vu ces considérations et le fait que les Nations Unies sont tenues à l'écart, sans considération du travail qu'elles accomplissent, le gouvernement canadien estime que ces discussions ne peuvent ni être représentatives de l'ensemble des intérêts namibiens, ni conduire aux mesures qui, conformément aux exigences du Conseil de sécurité et aux règles de la démocratie, amèneraient la naissance d'une Namibie indépendante et unie par des voies constitutionnelles. Les discussions de Turnhalle sont donc, d'après lui, vouées à l'échec et ne sauront aboutir à la naissance d'une Namibie que la communauté internationale puisse reconnaître.

C'est avec une profonde inquiétude que nous avons constaté la recrudescence des réactions violentes contre la présence sud-africaine en Namibie et nous ne doutons pas que celles-ci ne soient le résultat des agissements de l'Afrique du Sud. Nous voyons là un sinistre présage quant aux chances d'aboutir à un règlement pacifique de la question namibienne. Ces sombres perspectives ne peuvent que s'amplifier à la suite des peines de mort infligées en avril et mai 1976 à l'égard de quatre Namibiens de Swakipmund par la division du sud-ouest africain de la *Spring Court* d'Afrique du Sud. Selon nous, ces condamnations n'ont aucune valeur juridique du fait de l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie. Nous estimons, par ailleurs, qu'elles ne peuvent que compromettre les perspectives d'un règlement pacifique de la question de Namibie et ne pouvons donc que demander instamment qu'il n'y soit pas donné suite.

Le gouvernement canadien n'a pas manqué de faire connaître ses vues au gouvernement d'Afrique du Sud auprès duquel il est intervenu, le 9 août 1976, à Prétoria. Il a pressé ce gouvernement d'en arriver dans les plus brefs délais à une entente sur l'avenir de la Namibie avec les Nations Unies, lui exposant clairement que si l'on ne parvenait pas à un compromis, la situation risquerait de se dégrader au point de menacer la paix et la sécurité internationale.

L'accueil réservé à cette démarche a été pour le moins décevant, le gouvernement d'Afrique du Sud maintenant ses positions habituelles, c'est-à-dire celles qu'il a prises chaque fois que la question namibienne a été soulevée au Conseil de sécurité. Et pourtant, les événements survenus au cours des derniers mois en Afrique australe et l'intense activité politique et diplomatique à laquelle ils ont donné lieu, tant en Rhodésie qu'en Afrique du Sud, nous permettent d'entretenir certains espoirs. Une conférence dont le bilan est, certes, difficile à prévoir, se tient à Genève afin de préparer le transfert du pouvoir à la majorité rhodésienne, transfert qui doit s'effectuer d'ici la fin de l'année 1978. Pour ce qui est des efforts entrepris de divers côtés en vue de résoudre la question namibienne, et notamment des initiatives du secrétaire d'État des États-Unis, M. Kissinger, ils n'ont jusqu'à ce jour suscité aucune réaction notable de la part du régime sud-africain. Le Canada est néanmoins persuadé que la situation ne restera pas sans solution si l'on y consacre tous les efforts voulus. Si nous acceptons telles quelles les déclarations des "parties intéressées et concernées" et si la communauté internationale les interprète en fonction des exigences du Conseil de sécurité, selon qu'elles s'y conforment ou ne sont pas loin de s'y conformer, le jeu de la diplomatie doit nous permettre de rapprocher les points de vue, de combler les écarts, d'achever la négociation et d'aboutir, conformément à nos objectifs, à l'organisation d'élections démocratiques sous la supervision des Nations Unies.

D'ici là, les Nations Unies se doivent de poursuivre leur oeuvre collective en faveur de l'indépendance de la Namibie et de prendre, notamment, des dispositions concrètes, c'est-à-dire, entre autres, mettre sur pied des programmes visant à préparer les Namibiens aux réalités pratiques de l'indépendance. Nous pensons qu'il sied, à cet égard, de souligner l'importance du programme de formation et d'éducation des Nations Unies pour l'Afrique australe (U.N. E.T.P.S.A.) ainsi que de l'Institut pour la Namibie à Lusaka. Au cours d'une intervention récente au sein de cette commission, nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur l'appui que nous accordons à l'U.N.E.T.P.S.A. Quant à l'Institut pour la Namibie, l'intérêt de ses objectifs est tel que nous avons pris la décision de participer à son financement. Il assure, entre autres, la formation de jeunes Namibiens, de préférence par des compatriotes, dans des domaines qui leur permettront de travailler à l'avenir de leur pays. Pendant la période difficile qui suivra l'indépendance, les Namibiens qui auront reçu une formation en administration publique et en gestion, ne manqueront pas d'illustrer, nous en sommes persuadés, la valeur des programmes de l'Institut. Le Canada a manifesté la confiance qu'il plaçait en cet organisme en annonçant, le 23 octobre 1975, sa décision de lui accorder une subvention de 100 000 dollars avant même que son budget ait été finalisé. Cette contribution devait être remise deux semaines plus tard au secrétaire général. Je dois reconnaître que le commissaire pour la Namibie, M. Sean MacBride,